Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le 26-06-2023
ID : 039-223900010-20230626-ARR_2023_0821-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0821_AL_RD127_FONCINE-LE-BAS
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 13 janvier 2023 par laquelle la commune de Foncine-le-Bas, domiciliée 1 rue du Chalet 39250 FONCINE-LE-BAS, représentée par le Cabinet Colin et Associé, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 127, au droit de la parcelle cadastrée B 1146, située au PR16+0660 - Commune de FONCINE-LE-BAS en agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

VU la consultation du Maire en date du 21 juin 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 04 mai 2023 la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points n° A, B et C figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le 26-06-2023
ID : 039-223900010-20230626-ARR_2023_0821-AR

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : Z I du Plan d'Acier - 1 rue des Frères Lumière - 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 21 juin 2023
Visa, signature et cachet

Signature de l'arrêté par le département

Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de FONCINE-LE-BAS pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL
Géomètres-Experts

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le 26-06-2023
ID : 039-223900010-20230626-ARR_2023_0821-AR

Olivier COLIN
Géomètre-Expert D.P.L.G.
Diplômé de l'institut de topométrie
Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER
Géomètre-Expert
Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 04/05/2023, en présence de M. JC MEYNIER, ARD de Saint Claude
Je, soussigné Olivier COLIN Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **la Commune de Foncine le Bas.**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD n° 127 au droit de la propriété située :

- **à Foncine le Bas**
- **« Au Village »**

et cadastrée

- **B n°1146 (en cours de division).**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite A-B-C, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;
Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 13/01/2023

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 220738)

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 32 000 Euros
95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17
Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58
E-mail : contact@colin-associes.fr
SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

FOCNINE LE BAS
Section B1
n° 1146
"Au Village"

Propriété de la Commune

Route départementale n°127
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts
95, Rue Ponsar – 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir – 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue – 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/250

04.05.2023 | Dossier 220738

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

Proposition d'Alignement
La limite A–B–C fait l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement

Signe d'appartenance du mur
Clou
Borne nouvelle OGE
Borne ancienne OGE
Support EDF téléphone
Application du plan cadastral
En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.
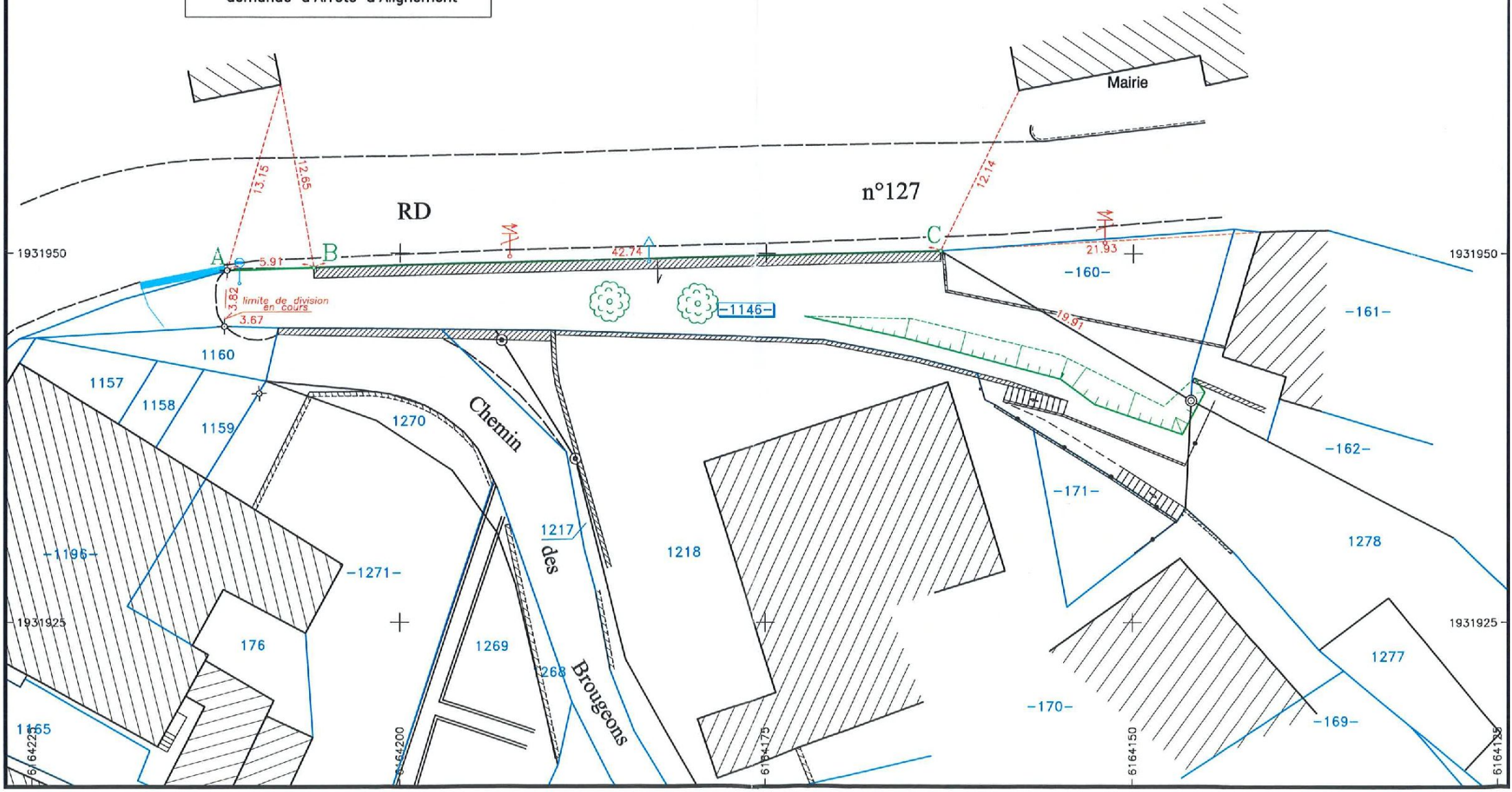
Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le 26-06-2023
ID : 039-223900010-20230626-ARR_2023_0821-AR